AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS Nº 11/2012

POTABLE ET DE DEFENSE INCENDIE ET REFECTION DE LA SUPERSTRUCTURE DE LA CHAUSSEE AU CHEMIN DU CREUX-DES-FONTAINES (Grandvaux)

Date proposée pour la séance de la

Commission des finances : 5 juin 2012, 20h

Commission ad hoc: à convenir

Combles de la Maison Jaune, Cully

Case postale 112 Rte de Lausanne 2 1096 Cully Tél. 021 821.04.04 Fax 021 821.04.00 info@b-e-l.ch

Préavis n° 11/2012 « Pose d'une nouvelle conduite d'eau potable, Creux-des Fontaines »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

1. PREAMBULE

Durant l'hiver 2011/2012, une importante fuite d'eau est survenue au chemin du Creux-des-Fontaines. Plus précisément, c'est en février 2012 que la conduite c'est rompu provoquant une fuite d'environ 5'000 litres/minute.

L'important débit d'eau a fortement endommagé le revêtement de la chaussée puisque ce dernier c'est soulevé jusqu'à 15 cm par endroit sur une surface d'environ 700 m2. Sur son passage l'eau a également emporté la couche en grave de fondation de la chaussée, créant ainsi des vides sous le revêtement bitumineux.

La fuite a été colmatée, puis à la fin de la période de gel de février, la chaussée a été réfectionnée provisoirement pour permettre à la circulation d'être rétablie.

Après enquête, ce n'est pas la 1^{ère} fois que cette conduite fuit. Le tronçon de conduite réparé lors de la fuite démontre clairement une conduite rongée et présentant tous les risques pour une nouvelle rupture. Nous constatons également que le revêtement de la chaussée est déjà bosselé par des fuites antérieures (partie supérieur du chemin du Creux-des-Fontaines).

Les coûts de réparation pour la chaussée sont élevés, puisque ce sont plus de 40'000.- qui ont été investis pour la remettre en état. Il est donc nécessaire de remplacer la conduite pour s'assurer qu'aucune autre fuite n'endommage plus la structure de la chaussée.

2. PROJET

Le projet consiste à remplacer la conduite existante en fonte par une nouvelle conduite en PE sur une longueur de 140m'. Ce tronçon se situe entre le haut du chemin du Creux-des-Fontaines et le carrefour avec le chemin des Sources.

Une fois la conduite remplacée, les zones de la chaussée qui sont endommagées seront réfectionnées avec un nouveau revêtement. Puis la couche d'usure définitive sera posée.

3. ASPECTS FINANCIERS

Le coût des travaux est répartit comme suit :

Remplacement de la conduite :

Le devis a été établi par le bureau d'ingénieurs-conseils qui travaille régulièrement pour le Service des eaux. Basé sur les prix pratiqués couramment pour ce genre de travaux, il s'établit de la manière suivante :

	Total:	CHF	103'890.00
4.	Divers et imprévus, 10 % environ :	CHF	9'455.00
3.	Frais administratifs et honoraires	CHF	10'200.00
2.	Appareillage	CHF	29'870.00
1.	Génie civil	CHF	54'365.00

Réfection du revêtement routier:

Le devis a été établi par le service Infrastructures sur la base des offres rentrées pour la réfection provisoire de la chaussée.

Préavis n° 11/2012 « Pose d'une nouvelle conduite d'eau potable, Creux-des Fontaines »

 1. Génie civil:
 CHF: 52'000.00

 2. Divers et imprévus:
 CHF: 3'000.00

Total CHF: 55'000.00

<u>Résumé:</u>

Eau: 103'890.00

Routes: <u>55'000.00</u>

Total: **158'890.00**

Une subvention de 20 % est allouée par l'ECA pour le remplacement de la conduite. La Commune peut donc s'attendre à une allocation d'environ CHF 20'000.00.

4. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux,

vu le préavis n° 11/2012 de la Municipalité du 21 mai 2012 ; ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ; considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'autoriser la Municipalité à faire effectuer le remplacement de la conduite d'eau potable et à réfectionner le revêtement routier au chemin du Creux-des-Fontaines (Grandvaux) ;
- 2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 158'890.-;
- 3. de financer ce montant d'une part par les subventions ECA, estimées à CHF 20'000.- et le solde de CHF 138'890.- par la trésorerie courante ;
- 4. d'amortir l'investissement net de CHF 138'890.00 sur une période de 30 ans, à raison de CHF 4'700.- par année, la première au budget 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic La secrétaire

Max Graf Corinne Pilloud

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 mai 2012

Délégué de la municipalité : M. Jean-Pierre Haenni